

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR LES ÉTUDIANTS DES PREMIÈRES NATIONS

Depuis ses tout débuts, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) se fait un devoir d'établir un partenariat étroit et significatif avec les populations autochtones du Québec, issues du plus grand nombre de communautés et de nations possible, et ce, dans le but de faciliter l'accès à l'éducation supérieure aux membres des Premières Nations. C'est aujourd'hui à travers le Centre des Premières Nations Nikanite que cette mission prend tout son sens et que la prise en charge de l'éducation autochtone par les Autochtones est reconnue dans toute son importance.

BRÈVE MISE EN CONTEXTE : UNE HISTOIRE D'INÉGALITÉS

Des données, présentées par Richards (2011), révèlent des écarts importants entre les Autochtones et les Allochtones¹ âgés de 25 à 34 ans relativement aux taux de réussite scolaire au secondaire, au collégial et à l'université. D'autres informations, provenant de Statistique Canada (2011), semblent également aller en ce sens, mais en élargissant le groupe d'âge jusqu'à 64 ans. Le tableau suivant synthétise les résultats de ces deux études².

TABLEAU 1 STATISTIQUES DE RÉUSSITE	AUTOCHTONES	ALLOCHTONES	ÉCART
	Richards (2011)		
Jeunes de 25 à 34 ans n'ayant pas achevé leur primaire ou leur secondaire	35,0 %	11,5 %	23,5 %
Jeunes de 25 à 34 ans ayant un DEC	19,5 %	26,2 %	6,7 %
Jeunes de 25 à 34 ans ayant un diplôme universitaire	8,6 %	27,8 %	19,2 %
Statistique Canada (2011)			
Population de 25 à 64 ans ayant un DEC	20,6 %	21,3 %	0,7 %
Population de 25 à 64 ans ayant un diplôme universitaire	9,8 %	26,5 %	16,7 %



ROBERTO GAUTHIER
Professeur-chercheur
Université du Québec
à Chicoutimi



MIRIAM BLACKBURN
Doctorante
Université du Québec
à Chicoutimi

Afin d'expliquer cette disparité existant entre les parcours scolaires des Autochtones et des Allochtones, plusieurs facteurs ont été avancés depuis le dernier siècle. Si, au début, on rejetait la faute sur les Autochtones eux-mêmes, en les considérant intellectuellement inférieurs ou culturellement désavantagés, il ne s'en trouve guère de nos jours pour défendre de telles positions (Gauthier, 2005). On évoquera plutôt les conséquences d'un choc de cultures, se traduisant par une méconnaissance réciproque des traits culturels, des méthodes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des codes de communication et d'échange propres à chaque groupe. La soi-disant inadaptation ou l'insensibilité culturelle présumée du milieu scolaire aura donc empêché la prise en considération des difficultés éprouvées par l'étudiant autochtone devant l'obligation d'étudier dans une langue seconde, sans documents significatifs, avec des approches inappropriées, et tout cela dans un univers étranger.

Un autre élément de nature sociohistorique est également fréquemment mentionné. Il s'agit de l'attitude contestataire que les jeunes Autochtones auraient développée face à l'école occidentale, considérée comme un appareil idéologique de domination et d'assimilation. Cette posture aurait été alimentée par le triste épisode des « pensionnats indiens », dont le but était clairement d'assimiler et d'évangéliser la relève autochtone par des méthodes qui sont aujourd'hui unilatéralement dénoncées (Lepage, 2009).

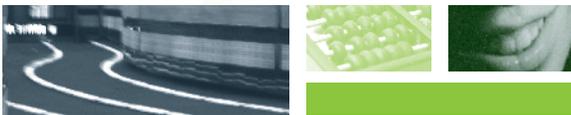
Enfin, on peut également ajouter aux causes susnommées le fait que les conditions socioéconomiques des communautés ralentissent la transformation du système scolaire chez les Autochtones, dans la mesure où plusieurs communautés ont peu de ressources financières pour mener des projets pédagogiques actualisés, par exemple (Huot, 2010).

L'ANNONCE D'UN CHANGEMENT

En 1972, une déclaration de principe déposée par la Fraternité des Indiens du Canada (aujourd'hui appelée l'Assemblée

¹ Ici, le terme « allochtone » a une définition contextuelle; il réfère aux habitants du pays qui ne sont pas issus des peuples amérindiens, inuits ou métis.

² Il faut bien comprendre que ces statistiques considèrent le plus haut degré d'études atteint par un individu. Par exemple, une personne détentrice d'un diplôme collégial et d'un diplôme universitaire sera uniquement comptabilisée dans la catégorie de ceux qui détiennent ce dernier.



des Premières Nations) synthétise la volonté d'une réforme cruciale de l'éducation des Premières Nations, comme l'indique d'ailleurs son titre: *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*. L'extrait suivant expose clairement l'idée principale véhiculée par ce document:

«Les parents indiens doivent avoir la pleine responsabilité et le plein contrôle de l'éducation de leurs enfants. Le gouvernement fédéral doit faire en sorte que ses politiques et ses règlements favorisent la pleine participation des Indiens à toutes les décisions et à toutes les initiatives relatives à l'éducation des élèves indiens.» (Fraternité des Indiens du Canada, 1972)

Depuis lors, un énorme pas a été franchi. Malgré un manque de coordination et de cohésion, les Premières Nations administrent la plupart de leurs écoles primaires et secondaires et contrôlent relativement leurs programmes d'enseignement. Les «écoles de bande», qui se trouvent sur les territoires des communautés autochtones et qui sont administrées par elles, disposent d'une autonomie éducationnelle à plusieurs volets. Par exemple, à des fins scolaires, elles peuvent prendre des ententes particulières avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres commissions scolaires, et même avec des cégeps ou des universités; elles établissent elles-mêmes un calendrier scolaire; elles interviennent dans la sélection des cours, des manuels et du matériel pédagogique, habituellement conçus pour préserver la langue et la culture; et elles sont libres de dispenser des services éducatifs dans la langue maternelle (autochtone), en langue française ou bien en langue anglaise (Commission de l'éducation, 2007).

Il reste que la question financière est cruciale pour la mise en place des choix administratifs et pédagogiques. Des données datant de 2009 révèlent qu'il existe au Canada 515 écoles autochtones, financées par un budget annuel, majoritairement fédéral, de 689,4 millions de dollars (CEPN, 2009). Parmi les 62 écoles de bande existant au Québec, 34 bénéficient de ce budget. Les 28 autres font partie des commissions scolaires crie, inuite et naskapie, financées dans le cadre d'ententes conventionnées (MELS, 2009). La question du financement est complexe et controversée, les communautés autochtones étant généralement sous-financées par rapport aux institutions d'enseignement québécoises. Ces dernières années, le gouvernement canadien s'est dit sensible à cette réalité et a élaboré une proposition d'ensemble, mais veut rendre conditionnel un meilleur financement, ce dont se méfient les Premières Nations du Québec, craignant là une autre façon de contrecarrer le plein contrôle de leur éducation (Bastien,

2013). Finalement, il faut savoir que, bien que financées par le gouvernement fédéral et dotées d'une certaine autonomie, les communautés autochtones choisissent habituellement de respecter les balises des programmes scolaires provinciaux afin de faciliter la transition des jeunes vers les études post-secondaires, très majoritairement en milieu allochtone. Cela peut se comprendre, car ce sont les ministères provinciaux qui octroient les diplômes.

Par ailleurs, comme l'écart entre Allochtones et Autochtones quant à la réussite et à la persévérance scolaires est toujours très prononcé, un autre pas reste à franchir. Pour y arriver, le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) propose de légiférer en faveur d'«une éducation de qualité pour tous les citoyens des Premières Nations» (CEPN, 2013). Dans un récent exposé, la même organisation soulignait qu'un mouvement vers l'entière autonomie éducationnelle des peuples autochtones est inéluctable, du niveau préscolaire au post-secondaire, et qu'elle constitue la clé d'une réelle réduction de l'inégalité des chances en éducation en ce qui concerne les communautés autochtones³. Même si le cadre législatif définissant ce que le CEPN conçoit comme «un projet de gouvernance d'un système d'éducation sous la compétence des Premières Nations» (2013) reste loin d'être adopté, on peut considérer que ce dernier est actuellement en pleine émergence. À notre avis, sur le plan des études supérieures, des organisations comme l'Institution Kiuna⁴, le Pavillon des Premiers-Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et le Centre des Premières Nations Nikanite de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) contribuent déjà à l'important changement qui s'amorce, peut-être la dernière étape vers le plein épanouissement des étudiants autochtones.

■ L'HISTORIQUE DE L'IMPLICATION DE L'UQAC

Déjà, avant 1972, à l'époque de la revendication pour une appropriation de l'éducation autochtone par les Autochtones, l'UQAC proposait des cours thématiques en histoire des Premières Nations, menait des projets de recherche qui leur étaient liés et offrait aussi des services enrichis aux étudiants autochtones. Toutefois, c'est sur la lancée réformatrice de la déclaration de principe que l'UQAC a fait un pas significatif,

³ Le *Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations* (2011) présente une argumentation claire quant à cette vision de la prise en charge de l'éducation.

⁴ Voir, pour plus d'information, l'article de Prudence Hannis dans le présent numéro de *Pédagogie collégiale*.



favorisant l'accès aux études supérieures pour les membres des Premières Nations, ceci en prenant part, en 1973, au projet du Collège Manitou, initiative financée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). La mission de cet établissement d'ordre collégial, situé à La Macaza dans les Hautes-Laurentides, était d'offrir un enseignement postsecondaire en langue maternelle aux Autochtones, pour permettre un renforcement culturel découlant du contact quotidien entre les étudiants et pour favoriser l'autonomie de leurs communautés, des points de vue politique et éducationnel (Janin, 2011). C'est surtout sur ce dernier plan que l'UQAC est intervenue dans le projet du Collège, en formant des professeurs autochtones au moyen d'un programme de six semaines menant à l'obtention d'un certificat permettant d'enseigner exclusivement dans les communautés autochtones. Malgré l'enthousiasme des étudiants, des professeurs ainsi que des administrateurs ayant pris part au projet, le financement fourni par le MAINC au Collège Manitou a été retiré en 1978 pour cause d'une orientation administrative que certains ont jugé trop autonomiste, voire subversive (Gauthier, Bacon et Riverin, 2013). Enfin, depuis son implication dans le projet du Collège Manitou, l'UQAC n'a cessé d'être interpellée par la réappropriation de l'éducation par les Autochtones et se démarque notamment par la formation de professeurs autochtones.

Il faudra cependant attendre 1991 pour qu'une structure officielle d'enseignement dédiée aux Premières Nations soit mise sur pied à l'UQAC. A priori baptisée Centre d'études amérindiennes, celle-ci a ébauché les lignes directrices qui orientent, encore aujourd'hui, la nouvelle structure existante, soit le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN).

LE CENTRE DES PREMIÈRES NATIONS NIKANITE : UN ATOUT POUR LE PROJET DE GOUVERNANCE DE L'ÉDUCATION UNIVERSITAIRE AUTOCHTONE

Depuis 2009, le mandat du CPNN s'articule de la manière suivante en visant :

- la formation universitaire des Autochtones du Québec;
- la création de programmes répondant aux attentes des Autochtones;
- la recherche reliée à leur culture et à la diffusion des résultats;
- la qualité des services jugés nécessaires ou utiles à la formation des Autochtones.

Le CPNN est aussi un lieu d'accueil, d'encadrement et de consultation pour tous les étudiants des Premières Nations. Ils y trouvent l'information ainsi que le soutien pédagogique qui favorisent la réussite de leurs études.

Quoiqu'originaires d'une pluralité de nations, les Autochtones qui fréquentent l'UQAC sont souvent des Innus ou des Attikameks issus de communautés rapprochées géographiquement de Chicoutimi. Le plus fréquemment, c'est en Enseignement qu'ils sont inscrits, même si on les retrouve aussi dans une grande variété de programmes. Bien que tous maîtrisent le français, à tout le moins en tant que langue seconde, nombre d'entre eux ont comme langue maternelle la langue autochtone.

De nombreux étudiants autochtones fréquentent aussi le campus de Sept-Îles de l'UQAC, cette ville étant située près des communautés innues de la Côte-Nord. La plupart des étudiants de ce campus cheminent en Enseignement, en Soins infirmiers ou en Sciences de l'administration.

Depuis 1991, 535 Autochtones ont quitté l'UQAC avec un diplôme universitaire en poche. Considérant les statistiques présentées ci-dessus à propos de l'accès aux études supérieures chez ces derniers, le CPNN a de quoi être fier, d'autant que les inscriptions d'étudiants autochtones augmentent et que les constats relatifs à leur rétention sont encourageants.

LA FORMATION DES ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

L'une des principales missions du CPNN étant de faciliter l'accès aux études supérieures aux étudiants des Premières Nations, il va de soi que le Centre a développé une grande expertise quant aux programmes spécialisés offerts qui couvrent les disciplines et les champs suivants : l'enseignement en milieu scolaire des Premières Nations, la technolinguistique autochtone, les études pluridisciplinaires, la relation d'aide, le développement socioéconomique, la comptabilité financière, le français écrit et l'histoire des Premières Nations. Étant donné que la plupart des professeurs de l'UQAC ne maîtrisent aucune langue autochtone, les cours du CPNN sont offerts majoritairement en français. Pour pallier cela, des cours de mise à niveau en français, langue seconde sont offerts aux étudiants.

UNE PHILOSOPHIE PARTICIPATIVE

Le passage, en 2009, du Centre d'études amérindiennes au CPNN a entraîné un repositionnement idéologique important, principalement dû à deux grandes initiatives, porteuses



de sens. D'une part, l'appellation «Nikanite», qui signifie «va de l'avant» en innu et en attikamek, a été adoptée. Ce choix en dit long sur la philosophie dont le CPNN s'est imprégné. D'autre part, un Autochtone a été embauché pour diriger le Centre, ce qui n'est pas sans rappeler le souhait émis en 1972 quant à une véritable «maîtrise indienne de l'éducation indienne». Il va sans dire que le recrutement de ce nouveau directeur a eu une portée positive tant au sein du milieu universitaire que parmi les communautés autochtones.

Ainsi, plus que jamais, le CPNN adopte une approche mobilisatrice, qui implique une coconstruction des perspectives éducationnelles des Autochtones. Une attitude de théoricien expert ou encore de détenteur d'un savoir absolu est donc à proscrire; on vise plutôt une approche d'ouverture, d'écoute, de reconnaissance ainsi que de compréhension. C'est avec le plus grand respect que le Centre s'intéresse aux besoins des communautés autochtones; et c'est en alliant les forces de ces dernières et celles du milieu universitaire qu'émergent des potentialités nouvelles.

C'est principalement par le conseil pédagogique que cette philosophie s'ancre dans la réalité. Au moins deux fois par année, le CPNN invite à l'UQAC des représentants en éducation des principales communautés qu'il dessert, dans le but d'entendre les expériences de terrain de ces gens et de prendre le pouls de ce qui se déroule chez eux sur le plan de l'enseignement. Sous la présidence du directeur du CPNN se réunissent alors ces représentants et différents professeurs, étudiants, collaborateurs et employés de l'UQAC et du CPNN, dont deux étudiants autochtones. On discute des besoins sociaux et éducationnels des communautés et des moyens pour favoriser l'accès aux études supérieures; on remet en question l'efficacité des programmes en place et on adopte des stratégies pour les bonifier. Structure incontournable au CPNN, le conseil pédagogique permet d'entreprendre des démarches qui s'appuient sur les témoignages des principaux acteurs concernés, et ce, grâce à un système communicationnel démocratique et respectueux.

LES MESURES PRISES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS

Des partenariats qui permettent le développement d'un enseignement adéquat

Le CPNN travaille en collaboration avec d'autres instances de l'UQAC, notamment avec l'École de langue française et de culture québécoise⁵. Cette collaboration permet d'offrir

des cours de mise à niveau en français, qui, rappelons-le, est la langue seconde de la plupart des étudiants autochtones. Cette mise à niveau vise à préparer ces derniers à leur entrée à l'université. Dans un souci d'en accroître l'accessibilité, il arrive régulièrement que certains de ces cours soient offerts directement dans les communautés. L'approche du français en tant que langue seconde est appropriée au contexte: les stratégies d'enseignement tiennent compte du locuteur apprenant, de sa culture tout comme de l'interférence possible de sa langue maternelle. Pour adapter leur enseignement, les professeurs intègrent, entre autres, des éléments culturels autochtones à leurs activités pédagogiques, notamment le rêve, l'art autochtone ou encore des personnages marquants de l'histoire autochtone, et s'inspirent d'une approche holistique, qui respecte davantage les façons d'apprendre des Autochtones, pour qui les dimensions de l'être ne sont pas compartimentées, mais plutôt interreliées (Colomb, 2012; Conseil canadien sur l'apprentissage, 2007). Il faut rappeler que les langues autochtones sont des langues dites «d'une tradition orale» qui transmet les choses du passé et les savoirs par la parole et l'observation (Lanoix, non daté), d'où la grande importance d'enseigner le français aux Autochtones par la pratique et par l'expérience plutôt qu'au moyen d'une approche magistrale (CPNN de l'UQAC, 2014).

La préoccupation du CPNN pour la persévérance et la réussite scolaires des membres des Premiers Peuples a eu des retombées sur toute la province [...].

Un autre partenaire du CPNN est le Centre du savoir sur mesure de l'UQAC, qui offre des programmes de formation continue adaptés aux besoins des divers milieux. Le CPNN fait appel aux services de ce centre lorsqu'il est question de développer des programmes tenant particulièrement compte de la réalité autochtone. À titre d'exemple, un programme court de premier cycle en Intervention jeunesse autochtone a été créé de cette manière, en respectant certaines nécessités: formations offertes dans les communautés, sessions intensives de cinq semaines ainsi que pédagogie adaptée à la culture autochtone.

Une précision s'impose: lorsqu'il est question de formation adaptée à la réalité autochtone, il faut savoir qu'il n'est pas

⁵ L'École de langue française et de culture québécoise de l'UQAC offre toute l'année des programmes d'immersion permettant aux étudiants de partout dans le monde de vivre une expérience linguistique, culturelle et humaine [<http://elf.uqac.ca/ecole-de-langue/>].



envisageable pour le CPNN ou ses collaborateurs d'offrir des «diplômes à rabais» ou encore de diminuer les exigences. Dans tous les cas, l'idée est plutôt d'élaborer des approches pédagogiques spécifiques, ou particulières, selon des standards de réussite applicables à tous. D'ailleurs, des ateliers préparatoires aux études universitaires sont offerts aux étudiants afin de les aider à remplir ces conditions dès qu'ils entament leurs études à l'UQAC. Ces ateliers concernent, entre autres, les méthodes de travail intellectuel favorisant la réussite. Un soutien pédagogique prenant la forme d'aide en français ou encore d'encadrement par des pairs performants est aussi un moyen dont le CPNN dispose pour faciliter le succès des étudiants.

Le partage des connaissances

La préoccupation du CPNN pour la persévérance et la réussite scolaires des membres des Premiers Peuples a eu des retombées sur toute la province lorsque celui-ci a pris l'initiative, en collaboration avec le MELS et l'UQAC, d'organiser un important colloque à ce sujet. En mars 2014, plus d'une quarantaine de présentations ont été offertes à un public qui comptait plus de 200 personnes, tant allochtones qu'autochtones, et originaires de partout au Québec. Cet événement d'envergure a permis de réfléchir collectivement au sujet de l'avenir de l'éducation chez les Premiers Peuples à la lumière de l'expertise de nombreux chercheurs, professeurs, étudiants, gestionnaires et professionnels. Tous les niveaux scolaires y ont été abordés, de la maternelle aux études universitaires, grâce à la divulgation de résultats de recherches, au partage de matériel pédagogique nouvellement développé ainsi qu'à des récits de projets réalisés ou en cours dans des établissements d'enseignement. Y ont été discutés des enjeux liés à l'intégration de l'apprentissage traditionnel ou du français en tant que langue seconde, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au soutien pédagogique et plus encore. L'une des grandes forces de ce colloque a été d'accorder une importante place à la parole des étudiants autochtones. Les participants ont tout particulièrement apprécié la table ronde lors de laquelle une dizaine de ces étudiants, du niveau universitaire, ont raconté leur parcours empreint d'embûches, d'arrêts, de reprises, et surtout de persévérance. Bref, recherche et expérience sont allées à la rencontre l'une de l'autre pendant l'évènement et le succès a été tel que la tenue d'une deuxième édition est déjà confirmée pour l'automne 2015.

Un second grand projet scientifique est présentement en cours au CPNN, en collaboration avec le MELS, le Cégep de Baie-Comeau et la communauté autochtone de Pessamit. Ce

projet s'insère dans le cadre du Chantier 3 mis en place par le MELS, chantier qui vise à favoriser la collaboration entre les ordres scolaires en éducation supérieure. Le partenariat s'étend sur trois ans et permet de répondre aux buts suivants :

- comprendre la problématique vécue par les étudiants autochtones des cycles supérieurs et par les professeurs qui les accueillent;
- mieux cerner les éléments de culture, les valeurs et les préoccupations scolaires des étudiants autochtones fréquentant le Cégep de Baie-Comeau et l'UQAC;
- cibler les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'encadrement les plus appropriées à la réalité autochtone et susceptibles de favoriser la transition cégep-université;
- développer un guide d'intervention institutionnelle pour les étudiants et le personnel des cégeps et des universités dans le but de favoriser la réussite des étudiants autochtones.

CONCLUSION

Comme nous l'avons signalé, depuis qu'ils ont revendiqué «la maîtrise indienne de l'éducation indienne», les Autochtones ont fait d'immenses progrès sur le plan de l'éducation, tant en ce qui concerne l'administration que la réussite scolaire, à tel point que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (2011) parle du passage «de la crise à l'espoir». Pour le CEPN (2013):

«Il est important que les Premières Nations puissent élaborer leurs propres normes et programmes pour soutenir leur démarche visant à reprendre le contrôle de leur éducation. [Elles] doivent pouvoir décider du mode de gouvernance de leur éducation et des structures que cela implique, tant au niveau local que régional ou national».

Considérant l'historique et la nature des interventions du CPNN dans le champ des études supérieures, nous pensons qu'il contribue déjà à dessiner un futur mode de gouvernance de l'éducation universitaire autochtone. ◀

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BASTIEN, L. «Une nouvelle loi sur l'éducation des Premières Nations en 2014», *Magazine Premières Nations*, vol. 5, n° 1, 2013 [www.cepn-fnec.com/PDF/etudes_documents/Article_Lise_Bastien_avril_2013.pdf].



CENTRE DES PREMIÈRES NATIONS NIKANITE DE L'UQAC. «Rapport portant sur la mise en place d'un programme court en français écrit langue seconde pour les apprenants des Premières Nations», non publié, 2014.

COLOMB, E. *Premières Nations. Essai d'une approche holistique en éducation supérieure. Entre compréhension et réussite*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION. *La réussite scolaire des Autochtones. Mandat d'initiative. Rapport et recommandations*, Québec, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, 2007.

CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. *Redéfinir le mode d'évaluation de la réussite et de l'apprentissage chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis*, 2007 [www.ccl-cca.ca/pdfs/RedefiningSuccess/Redefining_How_Success_Is_Measured_FR.pdf].

CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS. *Une éducation de qualité pour tous les citoyens des Premières Nations*, Wendake, 2013 [www.cepn-fnec.com/PDF/APNQL/Position_du%20_CEPN_fr.pdf].

CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS. *Mémoire sur le financement de l'éducation des Premières Nations*, Wendake, 2009 [www.cepn-fnec.com/PDF/etudes_documents/Memoire_financement.pdf].

CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS, FEDERATION OF SASKATCHEWAN INDIAN NATIONS et NISHNAWBE ASKI NATION. *Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations*, 2011 [http://goo.gl/FOSfgg].

FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA. *La maîtrise indienne de l'éducation indienne. Déclaration de principe présentée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*, Ottawa, 1972 [www.afn.ca/uploads/files/fn_education/icoie-fr.pdf].

GAUTHIER, R. «Le rapport à l'institution scolaire chez de jeunes Amérindiens en fin de formation scolaire. Contribution à la compréhension du cheminement scolaire chez les Autochtones», thèse de doctorat en éducation, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi/Université du Québec à Montréal, 2005 [http://bibvir.uqac.ca/theses/24613872/24613872.pdf].

GAUTHIER, R., M. BACON et S. RIVERIN. «Le rôle historique de l'UQAC dans le cadre de la formation des maîtres autochtones», G. Maheux et R. Gauthier (dir.), *La formation des enseignants inuit et des Premières Nations. Problématiques et pistes d'action*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 253-263.

HUOT, A. *Cahiers DIALOG*, n° 2010-01 : *L'école des Premières Nations au Québec*, Montréal, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones/Institut national de la recherche scientifique, 2010 [http://www.reseaudialog.qc.ca/docs/CahiersDIALOG-201001.pdf].

JANIN, A. «Le Collège Manitoa (1973-1976), un premier exemple d'éducation postsecondaire en contexte autochtone au Québec», C. Lévesque et B. Sioui (dir.), *Cahiers dialog*, n° 2011-02 : *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec*, Montréal, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones/Institut national de la recherche scientifique, 2011, p. 12-18 [www.reseaudialog.ca/docs/CahierDIALOG-201102.pdf].

LANOIX, A. «La tradition orale», École secondaire d'Anjou, non daté [http://primaire.recitus.qc.ca/sujets/2/personnages-marquants/43].

LEPAGE, P. *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, 2^e édition, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2009 [www.cdpcj.qc.ca/publications/Mythes-Realites.pdf].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT. «Les écoles autochtones au Québec. Liste de coordonnées», Québec, Gouvernement du Québec, 2009 [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/saacc/autochtones_dev_nordique/EcolesAutochtonesQc2009.pdf].

RICHARDS, J. *Cahiers sur l'éducation*, n° 328 : *L'éducation des Autochtones au Québec : un exercice d'analyse comparative*, Toronto, Institut C. D. Howe, 2011 [www.cdhowe.org/pdf/Commentary_328_fr.pdf].

STATISTIQUE CANADA. «Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada», 2011 [http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-012-x/99-012-x2011003_3-fra.cfm].

ST-GERMAIN, G. et L. E. DYCK (dir.). *La réforme de l'éducation chez les Premières nations : de la crise à l'espoir. Rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones*, Ottawa, Sénat du Canada, 2011.

Roberto GAUTHIER est professeur-chercheur à l'Université du Québec à Chicoutimi, où il est actuellement directeur du module d'éducation préscolaire et d'enseignement au primaire. Il y assume également la responsabilité des échanges interculturels et des stages internationaux au Département des sciences de l'éducation.

roberto_gauthier@uqac.ca

Miriam BLACKBURN est doctorante en psychologie à l'Université du Québec à Chicoutimi. Elle est également assistante de recherche en éducation et collabore aux divers projets du Centre des Premières Nations Nikanite.

blackburnmiriam@hotmail.com

